

GRAND PROJET RIVE DROITE DES VILLES



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Projet Alimentaire de Territoire de la Rive Droite

Mise en production de fonciers favorisant l'insertion par l'activité économique
Débouchés privilégiant la restauration collective publique
Agriculture biologique

GRAND PROJET DES VILLES RIVE DROITE

RESIDENCE BEAUSITE – BAT B0

RUE MARCEL PAUL

33150 CENON

Sommaire

1- Introduction.....	3
2- Contexte.....	4
3- Enjeux et objet de l'AMI.....	6
4- Description des sites de production.....	7
5- Description du système alimentaire local.....	8
6- Cadre du partenariat [fonctionnement juridique et financier].....	9
7- Méthodologie de co-construction et de sélection des offres.....	11
8- Contacts et personnes ressources.....	13
9- Annexes.....	14

1- Introduction

La consultation ne concerne :

- ni un marché public ;
- ni une concession d'aménagement ;
- ni une concession de travaux.

Il s'agit d'une procédure de mise en concurrence organisée par le Grand Projet des Villes de la Rive Droite, préalable à la contractualisation pour l'exploitation de fonciers à vocation productive sur les quatre communes membres du GPV Rive Droite.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet alimentaire de territoire de la Rive Droite.

Les partenaires attendus pour la réponse à cet AMI devront présenter un dossier permettant de juger de leur projet sur les plans technique, social, organisationnel, fonctionnel et financier.

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt s'adresse aux structures de l'économie sociale et solidaire ou entreprises classiques souhaitant développer leur activité dans le cadre d'un projet d'activité de maraîchage intégrant une dimension d'insertion et/ou d'innovation sociale.

A ce titre, sont éligibles :

- Les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) au sens de la LOI n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment :
 - > les structures relevant de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE)
 - > les associations
 - > les entreprises bénéficiant de l'agrément ESUS
 - > les coopératives
- Les entreprises hors ESS sont également éligibles dès lors qu'elles démontrent leur ancrage territorial, la réponse à un besoin local ainsi qu'un volet insertion et/ou formation et/ou remobilisation.

Le.s porteur.s de projet ne bénéficiant pas encore de structure juridique peu.vent également répondre mais devra.ont démontrer la capacité à monter, développer et gérer le projet, tenant compte des investissements à engager.

Il est attendu que le.s porteur.s de projet soi.en.t en capacité d'établir les dossiers techniques nécessaires à la réponse à cet AMI [programme technique et plan de culture, projection du nombre de postes en insertion/formation/remobilisation nécessaires, chiffrage des équipements nécessaires à la mise en activité, projection du chiffre d'affaires, capacité de production au démarrage et au bout de plusieurs années...].

2- Contexte

Le Grand Projet des Villes Rive Droite (GPV RD)



Groupement d'intérêt public des Villes de Bassens, Lormont, Cenon, Floirac et de Bordeaux Métropole depuis plus de 20 ans, les missions du GPV Rive Droite portent sur l'amélioration du cadre de vie et le développement économique et social de la Rive Droite, notamment en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Doté d'une équipe pluridisciplinaire, le GPV Rive Droite anime la dynamique collective de territoire selon des principes de coopération et d'innovation publique. L'accélération de la transition écologique, économique et sociale est au cœur du projet 2021-26 du GPV.

www.surlarivedroite.fr

Le Projet Alimentaire de Territoire (PAT)

*(Labellisé par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation en novembre 2021)



Le GPV Rive Droite coordonne depuis 2019 le projet alimentaire de territoire impliquant acteurs institutionnels, associatifs et privés des Villes de Bassens, Lormont, Cenon et Floirac. Ce projet vise à donner accès à tous à une alimentation saine et durable et à développer les emplois et les compétences. Le PAT de la Rive Droite, développé autour de la restauration collective publique, est mené en lien étroit avec un programme de recherche-action porté par le CRNS et l'INRAE. Des études et expérimentations sont en cours pour développer sur la Rive Droite : des fermes maraîchères, un outil de transformation (légumerie-conserverie-traiteur), un centre et des programmes de formation et d'insertion et des plates-formes de valorisation des biodéchets.

Cinq enjeux sont au cœur du PAT de la Rive Droite :

- > la transition alimentaire avec la restauration collective publique comme premier levier
- > le développement de l'offre d'insertion, de formation et d'emploi pour les habitants du territoire
- > la sensibilisation des publics et la formation des acteurs au changement de pratiques
- > le développement de projets collectifs avec les acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire
- > la recherche-action avec les programmes QualipSO et SEREALINA

Dans cet objectif d'approvisionner en majorité la restauration collective publique en produits biologiques et locaux, un plan d'action se décline autour des différents maillons du système alimentaire :

> la production : le potentiel foncier des quatre communes du GPV (d'environ 11 hectares) a vocation à être valorisé en favorisant l'installation de projets de maraîchage biologique selon des modèles de formation, d'insertion, de remobilisation et/ou de création d'emplois à destination des habitants du territoire.

> la transformation : les cuisines centrales du territoire du GPV sont un maillon essentiel pour intégrer dans leur approvisionnement des produits biologiques et locaux, pour travailler sur

la qualité nutritionnelle et gustative, etc. Elles sont un acteur essentiel du projet. En parallèle, un outil de transformation alimentaire d'environ 400m² est en cours de développement par l'entreprise d'utilité sociale Baluchon dans le cadre du projet Food Factory porté par Tauziet&Co [qui ouvrira à la Vieille Cure de Cenon courant 2023].

> la consommation / sensibilisation : le GPV accompagne des initiatives d'acteurs de l'économie sociale et solidaire autour de la sensibilisation à une alimentation saine et durable dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire sont et vont être menées dans les cantines scolaires. Enfin, les espaces type jardins partagés, existants ou en projet, sont pleinement acteurs du projet alimentaire de territoire.

> la valorisation des bio-déchets : des microplateformes de compostage seront installées courant 2022 dans les Villes de Floirac et Lormont. Elles permettront, grâce aux bio-déchets issus de l'entretien des espaces verts communaux et aux déchets alimentaires de la restauration collective publique, de produire du compost à destination des espaces verts et des fermes maraîchères.

Quartiers Fertiles et les quartiers prioritaires de la politique de la ville



Le territoire du GPV Rive Droite compte près de 74 000 habitants. Parmi eux, 28 000 vivent dans les 7 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de la Rive Droite, représentant ainsi 41% des habitants des QPV de l'ensemble de la métropole de Bordeaux. Le taux de pauvreté des habitants des communes membres du GPV est deux fois supérieur au taux moyen constaté sur la Métropole. Le territoire de la Rive Droite est engagé depuis deux décennies, via le GPV Rive Droite, dans des projets de renouvellement urbain et de développement économique et social.

L'ANRU et ses partenaires (Secrétariat général pour l'investissement, Banque des Territoires et Ademe) souhaitent accompagner et soutenir les collectivités et leurs partenaires à prendre en compte l'agriculture urbaine dans les projets de renouvellement urbain. Pour ce faire, l'appel à projet « Quartiers Fertiles » a été lancé le 5 février 2020, doté de 21 millions d'euros auxquels s'ajoutent 13 millions apportés par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation via le plan « France Relance ».

Le 7 décembre 2020, la candidature commune de Bordeaux Métropole, du GPV et de la Ville de Bordeaux - « Cultivons nos quartiers » - a fait partie des premiers lauréats.

À ce titre, les actions du PAT Rive Droite en lien avec les quartiers éligibles (Benauges, Joliot-Curie, Dravemont, Sarraillère-Palmer, Carriet) bénéficient d'une aide publique de l'Etat à hauteur de 50% HT des sommes engagées pour le projet selon un plafond prédéterminé (investissement et fonctionnement dont 1 poste de cheffe de projet).

3- Enjeux et objet de l'AMI

L'appel à Manifestation d'intérêt vise à :

> Identifier les porteurs de projet intéressés par la production de légumes biologiques sur des terrains publics (ou mis à disposition par des propriétaires privés) et l'approvisionnement majoritaire des cuisines centrales. Les activités du ou des porteurs de projet devront favoriser l'emploi sur le territoire et ainsi être support d'insertion, de formation ou de remobilisation socio-professionnelle.

> Assurer aux collectivités un approvisionnement régulier en légumes produits localement et certifiés agriculture biologique.

> Débuter l'approvisionnement effectif des cuisines centrales à partir du deuxième semestre 2023.

La sélection du ou des porteurs de projet se déroulera en 2 temps :

- > Une phase de candidature permettant de retenir trois ou quatre porteurs de projet
- > Une phase de construction des projets qui débouchera sur une offre finale.

Cet AMI comprend :

- > Une présentation du contexte
- > Une synthèse des enjeux
- > Une description de chaque site de production identifié
- > Les engagements financiers des collectivités
- > Les attentes des collectivités en termes d'approvisionnement des cantines
- > Le cadre juridique du partenariat entre les collectivités et structures d'insertion
- > La méthodologie de sélection des projets proposés par les structures d'insertion

4- Description des sites de production

Les quatre communes constitutives du Grand Projet des Villes Rive Droite proposent des sites de production avec des approches foncières, techniques et économiques diverses qui sont détaillées par site dans les annexes jointes. Ces descriptifs détaillés permettent de déterminer pour chaque site :

- > Un potentiel de production : surfaces exploitables, analyse de sol, topographie, possibilité d'irrigation, contexte environnemental.
- > Des possibilités de mise en place d'infrastructures : serres et abris, base de vie sociale, bâtiments de stockage et de préparation.
- > Les conditions particulières de mise à disposition pour chaque site.
- > Les éléments d'intégration sociale et paysagère en milieu urbain.

Chaque site peut être envisagé dans un projet global multisite mais aussi indépendamment des autres sites, en complémentarité et mutualisation en fonction des objectifs recherchés par le.s porteur.s de projet. La localisation et le récapitulatif des surfaces tiennent compte des informations actuelles. Les présentes données peuvent être amenées à évoluer durant la temporalité de l'AMI. Le GPV Rive Droite se réserve le droit de préciser, d'agrémenter ces données en fonction des évolutions du contexte local potentiel. Ces évolutions seront transmises au.x porteur.s de projet engagé.s dans la démarche. Le GPV et les quatre Villes mettront à disposition des candidats l'ensemble des éléments d'analyse de sol dont ils disposent pour les sites publics à la suite de la première visite de terrain.

Dénomination	Commune	Surface en m ²	Maîtrise foncière
Beauval	Bassens	10000	Public
Site privé n°1	Bassens	13000 + 1500	Privé
Site privé n°2	Bassens	9000	Privé
Sybille	Bassens	6000	Public
Grand Tressan	Lormont	25000	Public
Site privé n°3	Cenon	10000	Privé
Parc du Loret	Cenon	9000	Public
Le Canon	Floirac	35000	Public
Totaux m²		118500	

Chaque site est présenté en annexe.

5- Description du système alimentaire local

Les cuisines centrales et le SIREC

Les deux cuisines centrales (de Lormont et Bassens) et le SIREC (Syndicat intercommunal de restauration collective de Cenon, Floirac et Ambarès-et-Lagrave) distribuent chaque jour sur les quatre villes ± 6 000 repas dans les cantines scolaires, les restaurants collectifs publics et en portage à domicile : Bassens ± 700 repas/jour, Lormont ± 2 200 repas/jour, SIREC ± 3 100 repas/jour¹. En augmentant au maximum la part des produits durables ou sous signes d'origine et de qualité (dont des produits certifiés AB) dans leur approvisionnement (loi EGALIM), en travaillant sur la qualité nutritionnelle et gustative, en sensibilisant les professionnels et les publics, les cuisines centrales et le SIREC contribuent à une alimentation saine et durable pour tous. Ils sont un acteur essentiel du PAT.

Ces établissements s'approvisionnent majoritairement via un groupement de commande coordonné par Bordeaux Métropole (Direction de l'achat et de la commande publique) : l'ADARCE. Ce groupement d'achats est composé de 33 lots de prestations dont notamment :

- > lots de fruits et légumes de 4^{ème} et 5^{ème} gammes (conventionnelle et bio)
- > lots fruits et légumes frais gamme classique, labellisée et bio (fruits frais, légumes frais et herbes aromatiques).

Ce groupement de commande permet aux cuisines centrales et au SIREC de leur garantir un approvisionnement continu sécurisé. Dans ce contexte, cet AMI propose de construire avec le.s porteur.s de projet retenu.s un lien privilégié avec les cuisines centrales et le SIREC, par exemple en intégrant des clauses d'insertion. La nature et le volume de production de ces approvisionnements feront l'objet d'une consultation et d'une programmation annuelle co-construite entre le.s porteur.s de projet, les cuisines centrales et le SIREC. L'ambition n'est pas de couvrir la totalité des besoins, mais de répondre autant que possible à ceux-ci. Les cuisines centrales et le SIREC pourront ainsi multiplier les capacités d'approvisionnement leur permettant, d'une part, de soutenir la production locale, biologique et à vocation d'insertion et, d'autre part, de sécuriser leur approvisionnement via d'autres réseaux (ADARCE ou autres).

Le GPV et les partenaires du PAT accompagnent les cuisines centrales dans leur transition écologique (programme de formation, cadres juridiques des marchés publics, adaptation des process...). Dans l'état actuel des pratiques, ces cuisines ne possèdent pas toutes de légumerie. Une étape de transformation est donc nécessaire avant d'envisager la valorisation d'une part de la production en restauration collective².

¹ Le SIREC approvisionne deux communes membres du GPV Rive Droite (Cenon et de Floirac) mais également une troisième commune hors territoire du GPV Rive Droite : Ambarès-et-Lagrave. Au total, le SIREC produit à lui seul ± 6 000 repas/jour.

² Certains légumes peuvent être valorisés directement par la restauration collective publique via la capacité à les produire et à les fournir « nettoyés » du côté des producteurs et via la capacité à les préparer sans interventions complexes de la part du personnel des cuisines. Exemples : courgettes, aubergines, poivrons, etc. A contrario, les légumes qualifiés de « terreaux », tels que les salades, pommes de terre, etc. nécessitent une transformation préalable via une légumerie.

La transformation

Le développement d'un outil de transformation alimentaire d'environ 400m² est en projet dans le cadre du projet « Food Factory », qui ouvrira à Cenon courant 2023, après réhabilitation du patrimoine industriel de la Vieille Cure.

Pour configurer et exploiter cet outil, Tauziet&Co, porteur du projet Food Factory, a retenu l'entreprise d'utilité sociale Baluchon qui souhaite développer grâce à cet outil l'insertion et l'accompagnement à la création d'activité.

Cet outil de type légumerie, conserverie, préparations... permettra d'approvisionner les cuisines centrales en légumes.

6- Cadre du partenariat (fonctionnement juridique et financier)

Engagement financier

À ce jour et dans le cadre de cet AMI, les collectivités s'engagent à :

- > Viabiliser l'accès aux terrains publics (par exemple voirie, pose de clôture, accès eau et électricité)

- > Participer à l'aménagement de bâtiments d'exploitation dans la limite des capacités financières des collectivités et en cohérence avec les contraintes identifiées sur chaque site.

Par ailleurs, les collectivités et leurs partenaires pourraient :

- > Co-financer des investissements de type serres, tracteur, outillage, etc. dans la limite de 100 000 €

- > Co-financer à hauteur de 50% deux ETP pendant deux ans, pouvant permettre de co-financer les postes d'encadrants techniques nécessaires au montage du projet et/ou à l'accompagnement technique et socio-professionnel de salariés en insertion / formation / remobilisation. La répartition de ces deux ETP fera l'objet des échanges avec le.s porteur.s de projet présélectionné.s.

Gouvernance et fonctionnement juridique

À la suite du processus de sélection du ou des porteur.s de projet :

- > Le GPV Rive Droite accompagnera le.s porteur.s de projet retenu.s dans la structuration de leur activité en lien avec les acteurs techniques, financiers et administratifs du territoire.

- > Un marché public réservé sera passé entre les cuisines centrales et le.s porteur.s de projet retenu.s permettant de valider les conditions d'approvisionnement des cantines (passation des commandes, type de produits, volumes, dates, etc.).

> Les collectivités et autres propriétaires privés contractualiseront avec le.s porteur.s de projet retenu.s pour la mise à disposition des sites productifs. Il y aura une convention par site et par structure en charge de la mise en culture du site. Ces conventions préciseront les engagements de chacun. La tarification de l'accès à l'eau et à l'électricité fera également l'objet d'une convention.

> Une structure juridique adaptée aux engagements des parties sur la durée sera à valider selon diverses propositions à étudier avec l'ensemble des parties prenantes. Une association pourrait être créée pour faciliter les échanges et la contractualisation entre le.s porteur.s de projet et les collectivités ; elle permettrait en outre d'intégrer d'autres acteurs du territoire à la gouvernance. Cette association pourrait se transformer en SCIC si l'évolution du projet le nécessite.

Les attentes vis-à-vis de.s porteur.s de projet

Dans le cadre de cet AMI, le.s porteur.s de projet retenu.s devr.a.ont, au terme du processus de sélection, être en mesure de s'engager sur :

> Un approvisionnement des cuisines centrales dont la gamme, le calendrier de production et le pourcentage (du volume ou du chiffre d'affaires) produit par le.s porteur.s de projet feront l'objet d'un concertation annuelle entre le.s porteur.s de projet et les collectivités.

> Un modèle cultural respectant le cahier des charges de l'Agriculture Biologique

> Un nombre minimum de personnes en insertion, formation ou remobilisation accompagnées par site

> Les moyens nécessaires permettant d'assurer la mission sociale qui sera donnée au projet : moyens humains (pour quelles missions, en ETP), moyens matériels, etc.

> Leurs capacités de co-financement des infrastructures de production (bâti, serres, tracteurs, etc.).

Il.s devra.ont par ailleurs s'engager à intégrer l'association ou toute structure juridique garantissant le partenariat public-privé.

7- Méthodologie de co-construction et de sélection des offres

L'appel à manifestation d'intérêt se déroulera en 2 temps :

- > Une phase d'identification de porteurs de projet intéressés
- > Une phase d'accompagnement à la rédaction d'un projet pour un nombre restreint de porteurs de projet sélectionnés.

Ces deux phases doivent aboutir au dépôt et à la sélection finale d'un ou plusieurs projets.

Phase 1 : Candidature

Planning	
Étapes	Date
Lancement	21 mars 2022
Journée de présentation du projet et de visite des sites	14 avril 2022
Date limite de dépôt de la candidature	28 avril 2022 12:00

Contenu du dossier de candidature :

- > Une **note d'intention** présentant le projet du candidat - 10 pages maximum.
- > Une **description de la structure** [présentation de l'équipe et nombre de salariés / réponse.s apportée.s en matière d'insertion, de formation, de remobilisation / visée sociale du projet, ancrage, partenariats envisagés, etc.] – 5 pages maximum
- > Le **bilan d'activité économique** sur les 3 dernières années dans le cadre d'une structure existante [synthèse du bilan et du compte de résultat] ou compte de résultat prévisionnel et éléments justifiant de la solidité financière du porteur de projet dans le cas d'un porteur de projet ne pouvant justifier d'un exercice comptable.
- > Un **rapport présentant l'expérience du porteur de projet** [CV et références] justifiant de la maîtrise des compétences techniques demandées et nécessaires au projet – 3 pages maximum.

Les candidatures dématérialisées seront envoyées par voie électronique à l'adresse suivante : anne.casenave@surlarivedroite.fr

Critères de sélection :

- > Compréhension des enjeux et pertinence des intentions du projet, dans la continuité des actions déjà engagées du Projet Alimentaire de Territoire
- > Impact auprès des populations des quartiers prioritaires en faveur de la lutte contre le chômage
- > Compétences de l'équipe proposée en production maraîchère et en encadrement [insertion et/ou formation et/ou remobilisation]
- > Solidité financière et capacité à rechercher des financements complémentaires [institutions, fondations, mécénat...]
- > Connaissance et/ou ancrage territorial

Phase 2 : Offre

Planning prévisionnel	
Étapes	Dates
2 ^{ème} journée terrain (visites et réunions)	Semaine 19
Atelier de rédaction de l'offre	Semaine 21
Dépôt de l'offre V1	Semaine 23
Audition des candidats	Semaine 24
Dépôt de l'offre finale	Semaine 26

Contenu du rapport présentant le projet :

- > Une **note de synthèse** du projet – 4 pages maximum
- > Le **projet de production** : emplacements choisis, plan de culture, quantités produites attendues, modalités de traitement des cultures dans le cadre d'une agriculture biologique certifiée, débouchés commerciaux, matériel identifié, etc.
- > Les **enjeux financiers** : modèle économique sur les 5 premières années avec l'investissement, le fonctionnement et les recettes attendues en fonction des débouchés envisagés, la grille tarifaire, etc.
- > L'**engagement social** : nombre de personnes en insertion / formation / remobilisation, projet pédagogique, équipe de permanents encadrant l'activité productive et l'accompagnement socio-professionnel, « modalités d'aller vers », modalités de conventionnement, etc.
- > Les **modalités de contractualisation proposées** (1) avec les propriétaires sur le volet foncier et (2) avec les Villes sur l'approvisionnement des cuisines centrales

Les candidatures dématérialisées seront envoyées par voie électronique à l'adresse suivante : anne.casenave@surlarivedroite.fr

Critères de sélection :

- > Adéquation et échelonnement des moyens engagés vis-à-vis des objectifs visés
- > Viabilité et durabilité financière du projet proposé
- > Adéquation des productions et livraisons avec les attentes des cuisines centrales
- > Adéquation du modèle social aux objectifs de production
- > Cohérence du plan de culture vis-à-vis des caractéristiques agronomiques des sites

8- Contacts et personnes ressources

Anne CASENAVE

Cheffe de projet Quartiers Fertiles

Co-animatrice du Projet Alimentaire de Territoire de la Rive Droite

> anne.casenave@surlarivedroite.fr

> 07 56 36 91 56

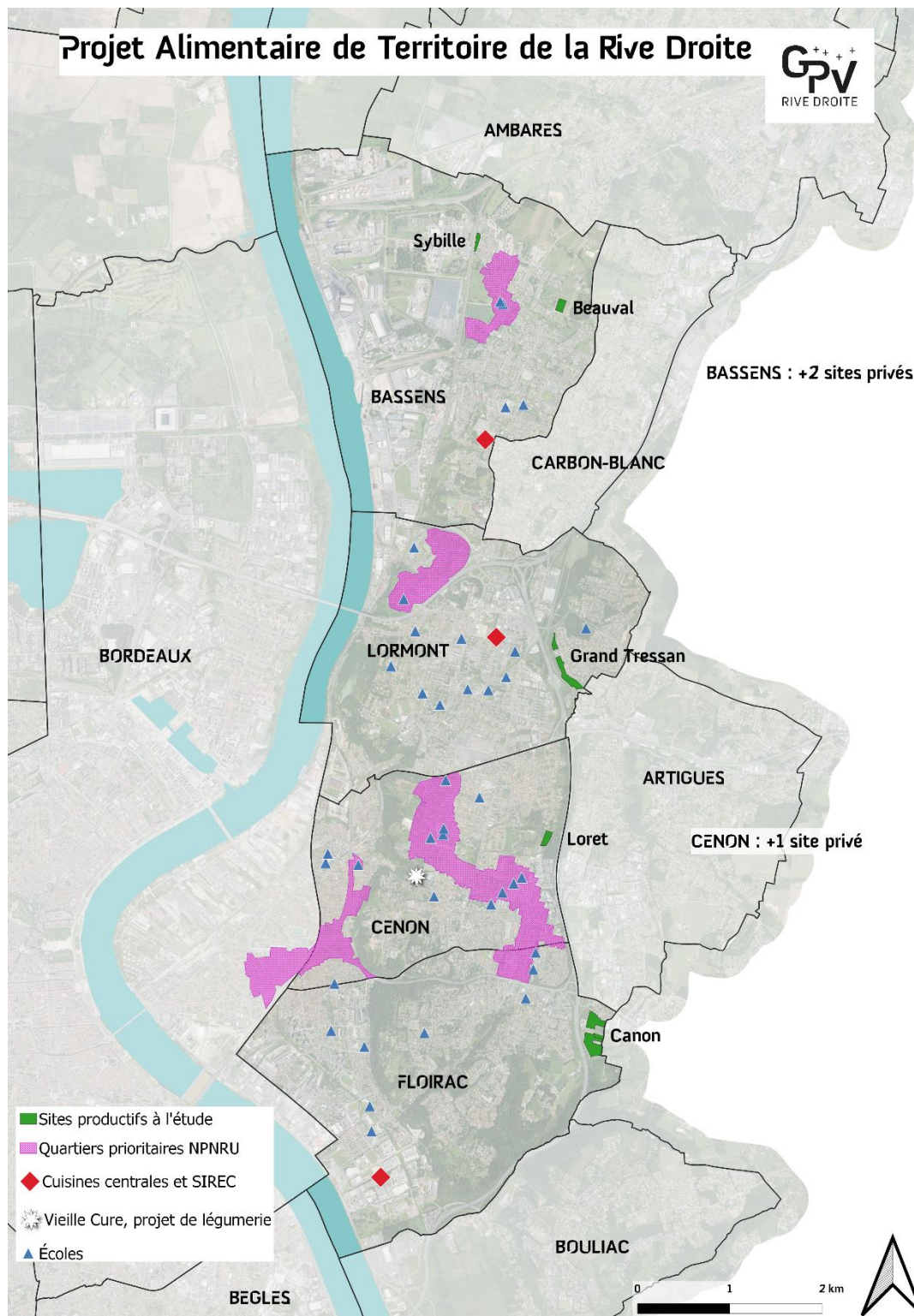
> Bâtiment B0 – Résidence Beausite – Rue Marcel Paul – 33150 CENON

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'utiliser tout ou partie des résultats d'études remis par les groupements au cours des différentes phases de la consultation (réunion avec collectivités partenaires...). En cas d'utilisation à des fins de communication, un échange préalable avec les groupements sera effectué.

9- Annexes

Carte de synthèse des sites de production publics, dans leur environnement urbain et notamment en lien avec les quartiers prioritaires et les cuisines centrales publiques.

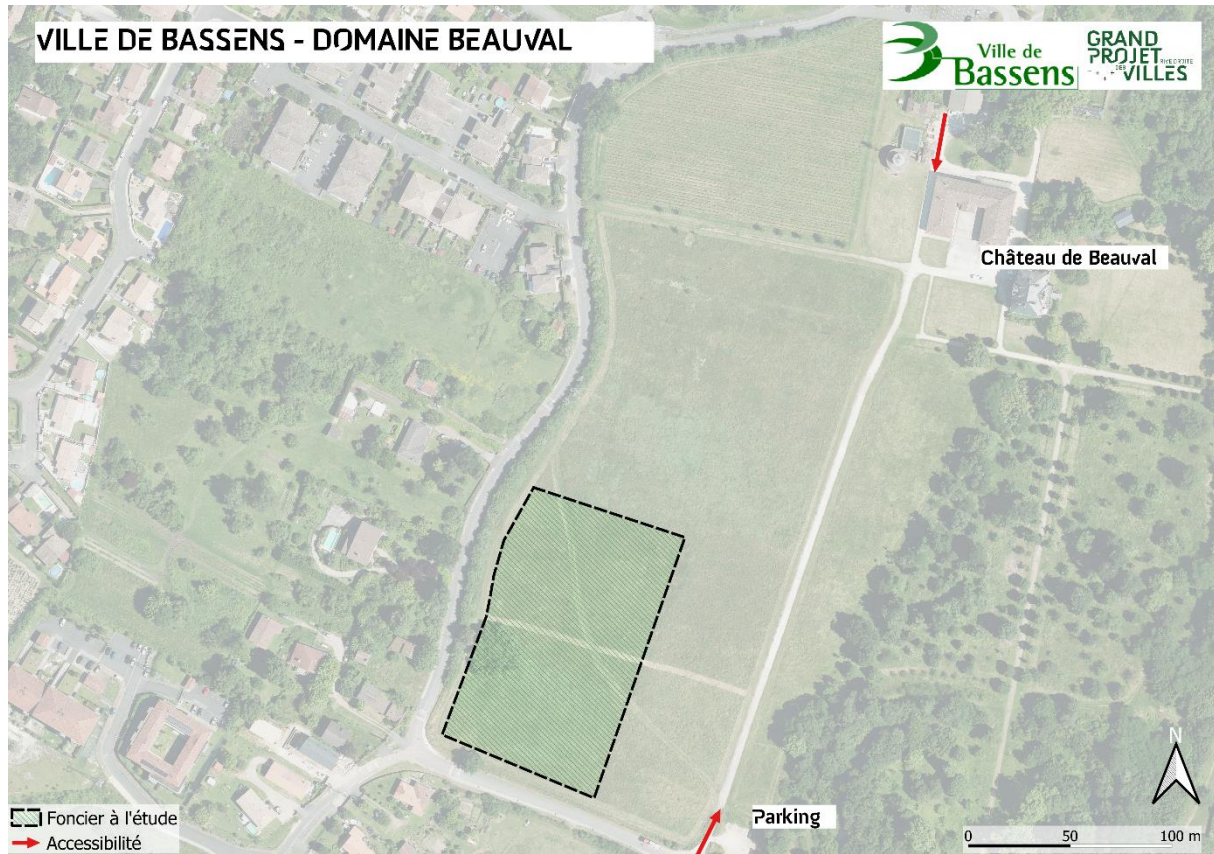
Des informations complémentaires sur les sites, les cuisines centrales, etc. sont visibles sur la carte interactive du GPV : <https://carte.surlarivedroite.fr/> (onglet « projet alimentaire »).



Bassens – Domaine de Beauval

44°54'37.7"N 0°30'28.9"W

Le site du château de Beauval est propriété de la commune de Bassens. Sur ce site, des activités associatives et culturelles sont d'ores et déjà existantes. La municipalité souhaite développer sur 1 ha une production alimentaire exclusivement en plein champ, du fait d'impératifs paysagers et de cohérence avec les autres projets développés.



Caractéristiques Techniques :

- › **Analyse de sol** : terre propice au maraîchage et potentiel agronomique
- › **Eau** : étude en cours pour un approvisionnement en qualité et quantité suffisantes
- › **Installation tunnels** : non car en inadéquation avec l'identité paysagère du site
- › **Plein champ** : 10 000 m², clôtures adaptées à prévoir
- › **Stockage** : aménagement léger à prévoir, utilisation du bâti existant peu adaptée
- › **Locaux, vestiaire** : à étudier avec dépendances du château ou aménagement à prévoir
- › **Accessibilité** : sans contrainte, avec parking existant
- › **Intégration sociale et paysagère** : absolument nécessaire pour la commune (lieu de promenade, vocation associative et culturelle)

Bassens – Site privé n°1

Le site proposé représente 1.3 ha disponible. Il est la propriété d'une personne privée, en discussion avec la municipalité pour une mise à disposition (ou un rachat). Les candidats présélectionnés auront accès aux informations relatives à ce foncier.

A proximité, un foncier de 1500 m² environ est propriété de la Ville et pourrait aussi être mis à disposition d'un porteur de projet.

Caractéristiques Techniques :

- › **Analyse de sol** : terre propice au maraîchage et potentiel agronomique
- › **Eau** : discussion en cours avec le propriétaire pour questionner l'accès à l'eau
- › **Installation tunnels** : 6 500 m² max
- › **Plein champ** : jusqu'à 14 500 m², en fonction des surfaces d'abris
- › **Stockage** : aménagement léger possible
- › **Locaux, vestiaire** : à étudier, aménagements légers
- › **Accessibilité** : sans contrainte
- › **Intégration sociale et paysagère** : clôture existante, peut-être à renforcer

Bassens – Site privé n°2

Le site est proposé par un propriétaire privé pour une surface totale de 9000 m². Le propriétaire, en relation avec la municipalité, souhaite mettre à disposition le terrain pour des projets à vocation alimentaire. Suite à la première phase de présélection, les candidats auront accès aux informations relatives à ce foncier.

Une partie de la parcelle est susceptible d'accueillir des serres, une autre est plus propice à une exploitation plein champ.

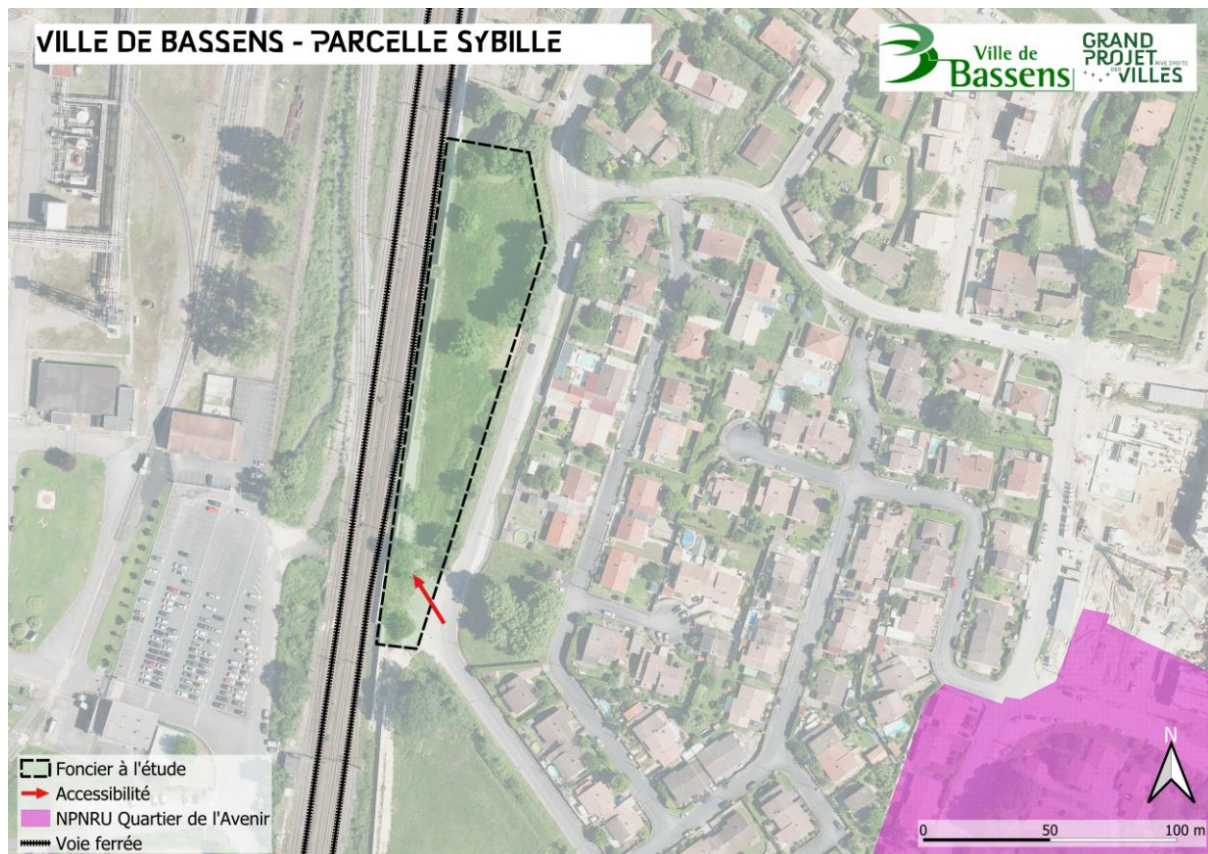
Caractéristiques Techniques :

- › **Analyse de sol** : terre propice au maraîchage et potentiel agronomique
- › **Eau** : étude en cours pour un approvisionnement par forage ou captage
- › **Installation tunnels** : 4000 m² max
- › **Plein champ** : jusqu'à 9000 m², en fonction des surfaces d'abris
- › **Stockage** : aménagement léger possible
- › **Locaux, vestiaire** : à étudier, aménagements légers
- › **Accessibilité** : sans contrainte
- › **Intégration sociale et paysagère** : clôture existante

Bassens - Sybille

44°54'58.5"N 0°31'11.2"W

Situé en bordure de voie ferroviaire, le site est propriété de la commune de Bassens. Il est voisin de jardins familiaux et propose une surface totale de 6 000 m².



Caractéristiques Techniques :

- › **Analyse de sol** : sol non adapté au maraîchage mais propice aux cultures fruitières
- › **Eau** : pas de forage, étude à mener sur potentiel qualitatif et quantitatif et sur modalités de captage
- › **Installation tunnels** : non
- › **Plein champ** : 6000 m²
- › **Stockage** : non
- › **Locaux, vestiaire** : non
- › **Accessibilité** : sans contrainte, bordure de route
- › **Intégration sociale et paysagère** : clôture à prévoir

Lormont - Le Grand Tressan

44°52'31.8"N 0°30'22.2"W

Le site du Grand Tressan se situe en bordure d'un quartier résidentiel de la ville de Lormont, avec une surface totale proposée de près de 3 ha (séparée en deux par un City Stade municipal). Il s'agit d'un foncier municipal.

De espaces plats et adaptés permettent d'envisager l'installation d'abris sur une surface estimée de 5 000 m² à 6 000 m², et des espaces de culture plein champ estimés à 19 000 m² en tenant compte des contraintes de circulation.

Ce site a déjà fait l'objet de test en production maraîchère en 2021 sur une partie du foncier, et une autre partie a été ensemencée en engrais verts en 2022.



Caractéristiques Techniques :

- › **Analyse de sol** : terre propice au maraîchage et potentiel agronomique
- › **Eau** : étude en cours pour un approvisionnement par forage ou captage
- › **Installation tunnels** : 5 000 m² à 6 000 m² en îlots
- › **Plein champ** : jusqu'à 19 000 m², en fonction des surfaces d'abris
- › **Stockage** : aménagement léger possible, complémentarité nécessaire avec un autre site
- › **Locaux, vestiaire** : aménagement à prévoir, complémentarité avec l'équipement du City Stade ou en lien avec un autre site
- › **Accessibilité** : accès dans lotissement
- › **Intégration sociale et paysagère** : clôtures adaptées à prévoir sur chaque îlot, circulation des habitants à prévoir sur la parcelle Sud-Est

Cenon – Site privé n°3

Le site propose 1 ha de surfaces cultivables et la possibilité d'installation d'abris, mais également un parking et des possibilités d'aménagements légers. Une concertation menée auprès des riverains vise à déterminer l'acceptabilité du projet.

Suite à la première phase de présélection, les candidats auront accès aux informations relatives à ce foncier.

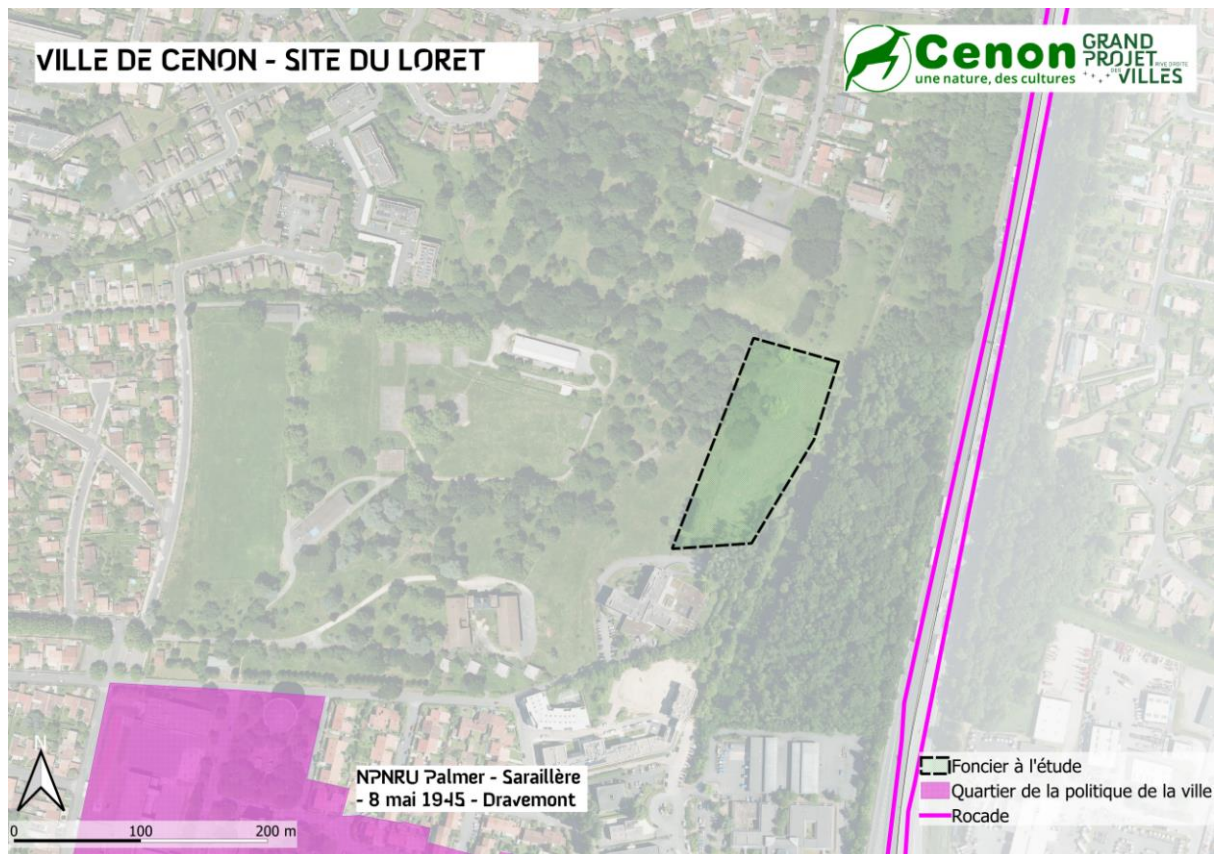
Caractéristiques Techniques :

- › **Analyse de sol** : terre propice au maraîchage, mise en culture rapide
- › **Eau** : étude en cours pour un approvisionnement par forage ou captage
- › **Installation tunnels** : 5 000 m² à 8 000 m² en îlots
- › **Plein champ** : 2 000 m² à 5 000 m² voire 10 000 m² en fonction des surfaces d'abris
- › **Stockage** : aménagement léger possible sur espace stabilisé
- › **Locaux, vestiaire** : idem
- › **Accessibilité** : sans contrainte
- › **Intégration sociale et paysagère** : clôtures partiellement existantes, circulation et intégration des habitants à prévoir

Cenon – Domaine du Loret

44°51'28.2"N 0°30'26.8"W

Ce site mis à disposition par la ville de Cenon se situe dans un parc public, en proximité d'équipements sportifs ; le parc accueille aujourd'hui une requalification globale avec notamment la construction d'une piscine municipale dans sa partie Ouest. La parcelle mise à disposition propose 9 000 m² de surfaces cultivables en pente légère.



Caractéristiques Techniques :

- › **Analyse de sol** : terre propice aux cultures fruitières et cultures pérennes
- › **Eau** : pas de forage, études complémentaires en cours
- › **Installation tunnels** : non
- › **Plein champ** : 9000 m²
- › **Stockage** : non
- › **Locaux, vestiaire** : non
- › **Accessibilité** : depuis le parc du Loret
- › **Intégration sociale et paysagère** : clôtures exclues, l'activité devra s'inscrire dans une perspective d'intégration des habitants et des activités du parc

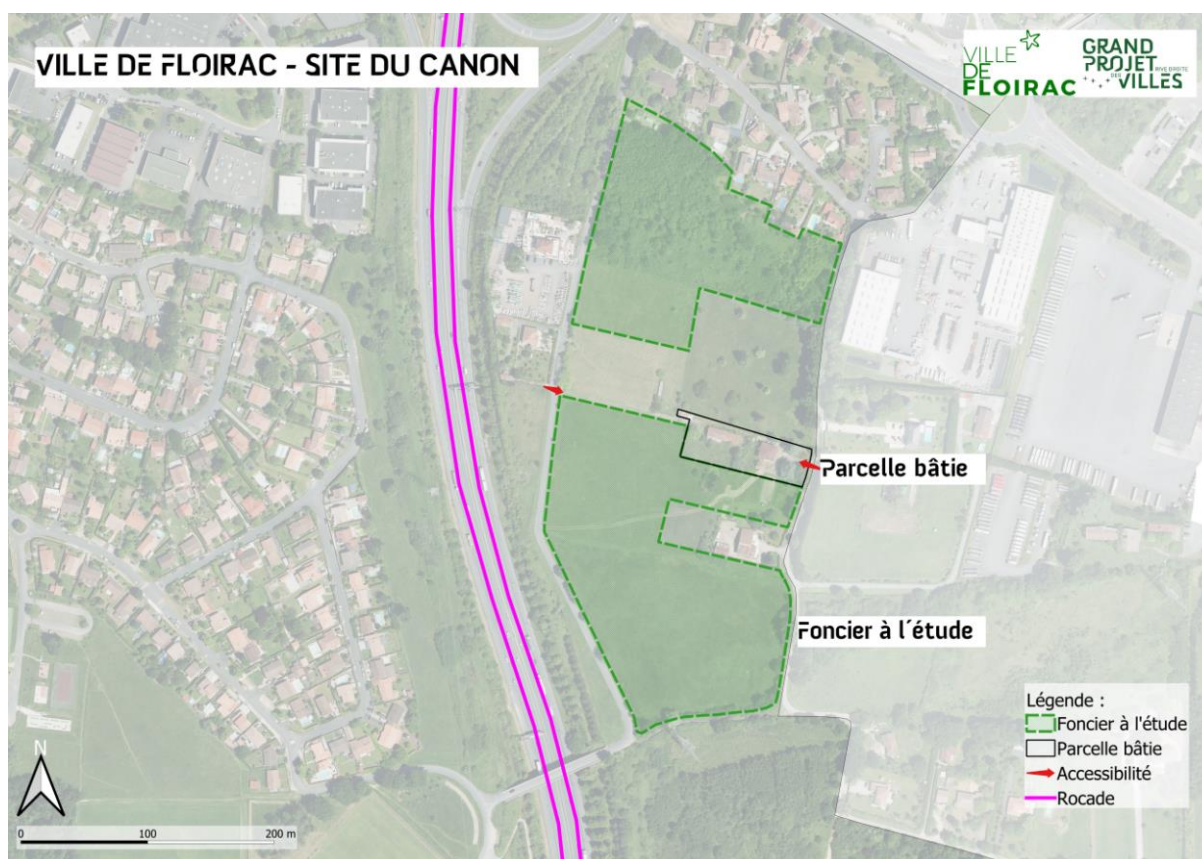
Floirac - Le Canon

44°50'19.1"N 0°29'58.5"W

Le site mis à disposition par la Ville de Floirac présente un fort potentiel de surface de 3.8 ha mais également des possibilités d'exploitation d'une maison (à étage) et d'une grange (d'environ 100 m²) à rénover.

Le site est classé « zone humide » ; il fait donc l'objet d'une étude spécifique (menée de mars à juin 2022), et d'éventuelles mesures compensatoires sont à envisager. La proposition agricole est donc susceptible d'évoluer fortement au cours de l'année 2022, et un dialogue spécifique sera opéré sur le site du Canon entre les porteurs de projet et le groupement de bureaux d'études en charge de l'étude.

Les hypothèses de production présentées ne prennent en compte que la parcelle de 1.3 ha qui jouxte le bâti, dans l'hypothèse de mesures compensatoires. Les parcelles du Nord (boisées) et du Sud ne sont pas prise en compte dans la mise en culture hypothétique.



Caractéristiques Techniques :

- › **Analyse de sol** : terre propice au maraîchage
- › **Eau** : soumis aux conclusions de l'étude agro-environnementale
- › **Installation tunnels** : 5 000 m² à 10 000 m²
- › **Plein champ** : 3 000 m² à 8 000 m² en fonction des surfaces d'abris
- › **Stockage** : potentielle réutilisation d'une grange existante
- › **Locaux, vestiaire** : potentielle réutilisation d'une maison existante
- › **Accessibilité** : accès par la parcelle bâtie
- › **Intégration sociale et paysagère** : clôtures type élevage déjà présentes, à renforcer sur tout ou partie du site